

# LES MOYENS DE TRANSPORT

[La reporter : Sonia Boudouha](#)



Je suis arrivée à l'Etang Carret en 2005, le 18 avril à 14 heures. Je vis au pavillon un depuis mon arrivée et mon désir est de trouver un logement individuel car la collectivité me pèse. Je suis présidente du C.V.S (Conseil à la Vie Sociale) et déléguée du pavillon un. J'aime bien les voyages, j'ai déjà visité la Bulgarie, la Tunisie, le Maroc. Mon projet serait de visiter l'Algérie, le pays de naissance de mes parents.

J'ai choisi d'enquêter sur les moyens de transport car il est difficile d'être libre de sortir où on veut quand on est handicapé.

## SOMMAIRE :

Monsieur Christophe Brouet  
Mademoiselle Eloïse Mancuso  
Monsieur Dijeau  
Madame Caroline Fournier  
Entreprise GIHP  
Monsieur Edouard

## ENTRETIEN AVEC CHRISTOPHE BROUET



Christophe est chauffeur à l'Etang Carret depuis 1998, il a accepté de répondre à mes questions sur l'organisation des convois, c'est-à-dire le transport des personnes travailleuses habitant à l'extérieur et venant chaque jour à l' E.S.A.T  
A l'Etang Carret, trois véhicules sont affectés aux convois ( n°54, 56 et 59 )  
Un véhicule supplémentaire est prévu en cas de panne ( n° 53 )  
Les véhicules sont des Renault Master aménagés par l'entreprise Dijeau (Voir reportage suivant) pour pouvoir accueillir et sécuriser les fauteuils.  
Trois chauffeurs sont responsables des convois le matin et le soir. En plus de Christophe, Christian Reynaud et José de Arujo assurent ce service.

En cas de maladie, un remplaçant intérimaire est prévu mais cela pose des problèmes car ils ne connaissent pas bien le circuit. Christophe prend le véhicule à 6 H et est de retour à 8 H avec cinq résidents maximum. Chaque résident a un horaire précis à respecter, le chauffeur peut attendre cinq minutes au maximum, après ce délai, la personne reste chez elle. En cas de maladie, le travailleur doit prévenir l'établissement qui le signale au chauffeur pour que celui-ci n'attende pas. Le soir, le convoi part de l' Etang Carret à 16H30 avec cinq travailleurs repartant chez eux, le chauffeur est de retour vers 18 H 30 en principe. En effet les chauffeurs rencontrent de plus en plus de problèmes liés aux embouteillages et au non respect des horaires.

Pour conduire ces véhicules, le permis B est suffisant mais l'établissement fait passer une épreuve de conduite pour certifier que les personnes sont aptes à conduire ces véhicules adaptés pour recevoir les fauteuils qu'ils soient manuels ou électrique.

En effet, les véhicules sont aussi conduits par d'autres personnes que les chauffeurs attitrés. Sonia trouve que l'épreuve de conduite est parfois longue à passer pour les nouveaux arrivants, elle souhaiterait que les personnes embauchées soient capables de conduire les véhicules rapidement.

## ENTRETIEN AVEC ELOISE MANCUSO



Eloïse habite le premier étage dans une chambre à l'Etang Carret et est travailleuse à l' E.S.A.T . Elle utilise les services du GIHP le week-end pour retourner dans sa famille. Elle contacte le service du GIHP grâce au numéro

70017 pour prévenir le secrétariat de son besoin de transport pour la semaine suivante.

Elle demande au GIHP de la prendre à l'Etang Carret à huit heures pour l'emmener prendre son train à la gare de la Part Dieu à neuf heures. Sa famille habite Firminy dans la Loire. Elle revient le dimanche par le train et arrive à la gare de Perrache à dix-neuf heures où un véhicule du GIHP l'attend pour la ramener à l'Etang Carret. Il est à noter qu'Eloïse peut bénéficier du transport S.N.C.F car elle n'est pas en fauteuil. Eloïse utilise aussi un taxi le mardi après-midi pour des soins médicaux à l'extérieur de l'établissement. Elle bénéficie aussi des véhicules de la maison en demandant à un éducateur du premier étage de l'accompagner. Quand le chauffeur du véhicule voit qu'il peut avoir un peu de retard, il peut joindre directement le résidant sur son téléphone portable. Eloïse est satisfaite des services du GIHP et ne voit pas de différence avec les véhicules de l'Etang Carret.

## [ENTRETIEN AVEC MONSIEUR DIJEAU](#)



L'entreprise Dijeau fut créée par Mr Dijeau père en 1964. A l'origine, Monsieur Dijeau était carrossier, peu à peu, cette entreprise s'est spécialisée dans l'aménagement des véhicules pour T.P.M.R (Transport Personne à Mobilité Réduite)

Cette entreprise de vingt-cinq personnes aménage cinq cents véhicules par an. L'aménagement des véhicules obéit à des règles de sécurité très précises. C'est un arrêté de 1981 qui définit les modalités et règles pour la conformité des véhicules. Cette entreprise aménage des véhicules neufs ou d'occasions.

Pour l'établissement, ils ont aménagés un master, un trafic et un Kangoo. Les normes d'homologation sont faites à partir de crash-test. Un fauteuil électrique avec la personne pèse en moyenne 160 kilogrammes. Ces tests sont effectués en lançant un véhicule contre un mur à 50 Kms/heure avec un fauteuil attaché et un mannequin. Le tout est filmé et analysé pour vérifier la fiabilité des attaches des fauteuils au sol ainsi que tous les équipements nécessaires à la sécurité des personnes en fauteuil.

### **Procédure d'aménagement d'un véhicule :**

- 1°) Le véhicule est contrôlé lors de sa réception.
- 2°) L'intérieur de l'habitacle est démonté.
- 3°) La structure du véhicule est modifiée si besoin.
- 4°) Certains éléments sont modifiés, comme le réservoir de carburant, l'échappement, la position des sièges.
- 5°) Remontage
- 6°) Contrôle
- 7°) Homologation

L'aménagement pour un véhicule style trafic consiste à mettre au sol six rails coulissants qui recevront les enrouleurs. Il faut quatre enrouleurs par fauteuil ainsi qu'une ceinture de sécurité. Le coût par fauteuil est d'environ 380 euros H.T.

Les véhicules sont équipés d'un plan incliné respectant une pente de 25 % (13,4 degrés) pour que les personnes en fauteuils puissent s'installer en toute sécurité. Certains véhicules peuvent être équipés d'un hayon hydraulique, mais le coût en est élevé (environ 4000 € en plus)

Le temps nécessaire pour aménager un véhicule camionnette est d'une semaine et de deux semaines pour un véhicule cinq places style « trafic ». Le coût de l'aménagement de ce type de véhicule est d'environ 15000 € H.T.

L'homologation du véhicule est faite par le DREAL (Ministère des transports correspondant anciennement au service des mines) Un dossier très important et complexe est fourni pour obtenir le procès verbal qui permet d'immatriculer le véhicule et d'avoir la carte grise.

**Monsieur Dijeu :** « Je pense que nous pouvons tous un jour être confronté à ce problème de mobilité réduite, suite à une grossesse, une maladie, un accident. Intégrer cette notion permet un autre regard sur les personnes handicapées de naissance »

**Sonia :** « J'ai passé un très bon moment avec Monsieur Dijeu qui est très humain et compréhensif. J'aime bien rencontrer des personnes extérieures à l'établissement, cela permet de m'enrichir.

**[ENTRETIEN AVEC CAROLINE FOURNIER](#)**



Caroline est responsable du parc des véhicules de l'Etang Carret depuis 2009. Elle gère l'organisation des plannings des circuits pour les travailleurs ainsi que les réservations pour les pavillons.

Le parc est composé de douze véhicules qui vont du Kangoo pouvant emmener une personne en fauteuil plus deux places assises au Master pouvant recevoir quatre fauteuils plus quatre places assises.

Trois véhicules sont réservés pour les circuits des travailleurs (appelés convois) et sont conduits par Christophe Brouet (Voir premier reportage), Christian Reynaud et José de Araujo. En cas d'indisponibilité de ces trois personnes, Alain Pascual assure le remplacement ou un intérimaire connaissant les trajets est demandé.

Caroline est responsable du recrutement des chauffeurs qui doivent avoir le permis confirmé. Pour les autres chauffeurs occasionnels, c'est-à-dire le personnel des pavillons, un test de conduite est fait par Patrick Duthel ou José de Araujo. Chaque véhicule a une pochette contenant les papiers, les clefs et une carte pour pouvoir faire le plein de carburant.

Le nettoyage et le plein des véhicules est basé sur le civisme des gens.

José et Patrick assurent la maintenance de base des véhicules, c'est-à-dire la surveillance des différents niveaux (huile, eau, loockeed) ainsi que l'état mécanique général. En cas de problème plus important, l'établissement fait

appel à un garage spécialisé. Le contrôle technique est effectué tous les deux ans. La durée de vie d'un véhicule est d'environ sept ans.

Il apparaît que satisfaire toutes les demandes est difficile. Il est envisagé pour l'avenir des véhicules dédiés à chaque pavillon pour responsabiliser les utilisateurs.

## VISITE AU GIHP DE LYON

Madame Béatrice Pontvianne et Monsieur Thierry Schibler



Afin de mieux comprendre les problèmes liés au transport des personnes en fauteuils, j'ai voulu me rendre au siège du GIHP à Villeurbanne. A l'Etang Carret, nous sommes nombreux à utiliser les services de cette entreprise. Nous avons pris rendez-vous pour le 22 février. Ce lundi matin là, j'ai dû me lever tôt car nous voulions arriver à 9H30 et traverser Lyon n'est pas toujours facile.

Madame Béatrice Pontvianne, responsable des ressources humaines et Monsieur Thierry Schibler responsable d'exploitation nous attendaient. Bien installé dans un joli bureau nous avons pu poser toutes les questions que nous avions préparées.

GIHP Service Adapté est une société par actions simplifiée à capital 100% associatif, elle est dirigée par Monsieur Poulet.

La société a été créée en 1998 par l'association GIHP Rhône-Alpes et l'objet social est l'organisation et la réalisation de transports de personnes à mobilité réduite. Les actionnaires sont uniquement des associations recevant des personnes présentant divers types de handicaps. L'ARIMC est actionnaire à hauteur de 8,4 % (Monsieur Junker fait partie du conseil d'administration), on y trouve aussi l'ADAPEI et d'autres établissements. Le GIHP Rhône-Alpes fait partie du GIHP national créé en 1964 à Nancy et comprenant 30 structures en France.

L'entreprise comprend 150 salariés dont 130 conducteurs accompagnateurs.

Les horaires d'ouverture des services administratifs sont de 6H30 à 19 H mais les transports peuvent aller au-delà de ce créneau horaire.

Les transports effectués sont répartis comme suit :

80 % Etablissements réguliers

17 % Scolaires (Financé par le Conseil Général)

1 à 2 % pour les soins (Financé par la Sécurité Sociale)

1 % pour les loisirs

Le week-end quatre conducteurs sont disponibles pour répondre aux demandes de transport qui sont le plus souvent des sorties loisirs.

Le statut de conducteur accompagnateur est maintenant reconnu dans la convention collective des Transports.

La répartition des effectifs de GIHP Service Adapté est de 88 hommes et 64 femmes.

Le recrutement des conducteurs-accompagnateurs est basé plus sur le « savoir être » que le « savoir faire ». La compétence dans la conduite est importante mais la gentillesse, la patience, la politesse sont des qualités indispensables pour un public très sensible à cette marque de respect.

Pour ces conducteurs-accompagnateurs le GIHP a mis en place quatre modules de formation :

**Premier module** : Connaissance des différents handicaps des personnes transportées. En effet le public peut être très divers, une personne en fauteuil nécessitant une attention particulière pour l'installation dans le véhicule ainsi que le soucis de sa sécurité.

**Deuxième module** : Gestes et postures.

Cette formation s'adresse à tous les conducteurs notamment pour les aider dans la prise en charge des personnes en fauteuils. Un recyclage régulier cible plus particulièrement les seniors (plus de 50 ans). Ceux-ci représentent 30% de l'effectif et sont très appréciés pour leur disponibilité. Ce travail permet d'autre part un complément de retraite compte-tenu de la conjoncture économique actuelle.

**Troisième module** : PSC 1

Premier Secours Civique de Niveau 1. Cette formation est obligatoire, elle permet de former les conducteurs-accompagnateurs aux premiers gestes de secours.

**Quatrième module** :

Conduite préventive et rationnelle. Ce module permet d'améliorer la conduite, c'est-à-dire savoir anticiper, avoir une conduite plus souple, donc plus économique et plus confortable. De plus en plus les véhicules sont équipés de boîtes de vitesse automatique qui permettent un meilleur confort pour les passagers.

Visite du garage avec Monsieur Metery





La visite s'est poursuivie avec Monsieur Metery responsable de cet immense garage qui m'a beaucoup impressionné. Tous les véhicules sont réparés sur place par trois mécaniciens (dont un en contrat d'alternance). Le plein en carburant est aussi fait sur place par les conducteurs-accompagnateurs chaque soir quand ils rentrent. Chaque conducteur-accompagnateur est responsable de la propreté intérieure et extérieure des véhicules. Le planning des véhicules est fait journallement, chaque chauffeur connaît son emploi du temps le soir pour le lendemain. Le GIHP n'a jamais connu d'accident mortel, néanmoins, un accident bénin pour environ 320000 kilomètres est à déplorer. Ces accidents se produisent le plus souvent lors de la montée ou de la descente des personnes dans des endroits où la circulation est difficile et les places de stationnement inaccessibles.

Pour finir cette matinée enrichissante, Madame Pontvianne et Monsieur Schibler nous ont invités à prendre le repas avec eux.

Nous avons ainsi pu continuer notre discussion et mieux comprendre les difficultés à gérer l'exactitude des horaires des transports.

Sonia devant le siège du GIHP.



## ENTRETIEN AVEC EDOUARD

Edouard devant sa voiture avec Sonia



A l'E.S.A.T de l'Etang Carret, cinq travailleurs viennent par leur propre moyen. Ils possèdent une voiture sans permis mais nécessitant tout de même l'apprentissage du code de la route.

Edouard habite à la Tour de Salvagny et est travailleur à l'E.S.A.T depuis 1993. Il en est à sa quatrième voiture et envisage de la changer bientôt. Un véhicule de ce type coûte environ 15000 €, soit le prix d'une petite voiture. Il utilise sa voiture pour venir au travail, mais aussi pour ses loisirs et aller visiter sa famille qui habite dans l'Ain.

Il est assuré normalement, mais doit passer une visite médicale tous les cinq ans pour valider son droit à la conduite.

Edouard fait 10.000 Kilomètres par an, ce qui est beaucoup pour ce type de voiture.

Il envisage de passer la conduite pour pouvoir conduire une voiture normale qui ne lui coûterait pas plus cher.